



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N°39

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de M. Lauranson d'organiser un marché hebdomadaire le mercredi au bourg, derrière l'Eglise ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité.

ARRETE :

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la place Jean XXIII (derrière l'Eglise) sont interdits les mercredis, à partir du 10 juin 2026, de 6h30 à 13h.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Mise en ligne le 05/06/2026

Fait à Saint-Vincent, le 5 juin 2026

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET

